

20260089

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de VOLNAY

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion des travaux de réfection de voirie **Rue de la Barre à Volnay** (Côte d'Or) réalisés par l'entreprise ROUGEOT TP domiciliée à Meursault (Côte d'Or), Champ Lin, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour leur bon déroulement en toute sécurité.

A R R E T E

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront rigoureusement interdits **Rue de la Barre du 20 au 23 octobre 2026 inclus.**

Article 2 : Des panneaux seront installés par les soins de l'entreprise ROUGEOT TP chargée des opérations dans les lieux appropriés.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera

- affichée aux emplacements officiels pour information des administrés
- adressée
 - à l'entreprise ROUGEOT TP chargée des opérations, pour exécution

Transmise à Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaune pour information

Fait à Volnay, le 12 octobre 2026
Po/Le Maire,

La 2^{ème} adjointe,
R. COURVOISIER
Courvoisier



Acte rendu exécutoire
Après publication et notification
Le